



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 mai 2014  
(OR. en)**

**8280/14**

**CO EUR-PREP 10**

**NOTE**

---

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des représentants permanents / Conseil des affaires générales
Objet:	Conseil européen (26 et 27 juin 2014) - Projet d'ordre du jour annoté

---

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté, qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 26 et 27 juin 2014.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o  
o o

## **I. LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE**

Le Conseil européen définira les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

## **II. CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI**

### **A) Le Semestre européen**

Le Conseil européen procédera à un échange de vues sur l'action à mener au niveau national et approuvera les recommandations par pays destinées à guider les États membres dans leurs réformes structurelles, leurs politiques de l'emploi et leurs budgets nationaux, ce qui clôturera le Semestre européen.

En outre, le Conseil européen reviendra sur la question de l'adéquation de la réglementation et approuvera la marche à suivre tant au niveau national qu'au niveau de l'UE.

### **B) Climat et énergie**

Le Conseil européen reviendra sur la politique climatique et énergétique en vue de prendre le plus rapidement possible, au plus tard en octobre 2014, une décision définitive concernant le nouveau cadre d'action. Dans ce cadre, il:

- examinera les moyens de réduire la dépendance énergétique de l'UE, sur la base du plan global présenté par la Commission et de l'étude approfondie qu'elle a menée sur la sécurité énergétique de l'UE;
- fera le point sur l'avancement des travaux en matière de politique climatique et énergétique depuis sa réunion de mars.

## **III. AUTRES POINTS**

En fonction de l'évolution de la situation internationale, le Conseil européen pourra également être amené à se pencher sur certaines questions de politique étrangère.